

Délibération – Convention de partenariat et de coopération entre le CCAS d’Aulnoy-lez-Valenciennes et Unis-Cité

Le CCAS est un acteur majeur de la solidarité communale, notamment par sa volonté d’adhérer à des dispositifs de lutte contre l’isolement des personnes âgées, en situation de vulnérabilité.

Le CCAS a souhaité s’associer à un acteur du territoire qui s’engage déjà sur cette problématique de lutte contre l’isolement des personnes âgées, sur d’autres territoires et qui développe son propre dispositif : « SC2S. » (anciennement Les Intergénéreux).

Concrètement, Unis-Cité développe cette mission qui vise à intervenir, en équipe, dans les maisons de retraite ou à domicile pour réaliser des visites de convivialité, proposer des sorties, recueillir la mémoire des personnes âgées, valoriser leurs savoirs et leur mémoire et/ou éventuellement proposer des animations autour du numérique.

Le Conseil d’Administration, après en avoir délibéré et à l’unanimité, adopte la Convention de partenariat et de coopération entre le CCAS d’Aulnoy-lez-Valenciennes et Unis-Cité Hauts-de-France – Antenne de Valenciennes, jointe à la présente.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-Lez-Valenciennes, le 13 octobre 2022

Le Président,

Laurent DEPAGNE.